



CONSEIL MUNICIPAL du 02 mars 2020

RAPPORT DE PRESENTATION

Délibération n°05

Objet : Vote du budget primitif 2020

Rapporteur :

M. Christian GHIS,
Adjoint au Maire

Dossier suivi par :

Catherine BLOT,
Directeur des finances

Commission municipale :

Administration,
Finances

Le débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 27 janvier 2020 sur la base du rapport d'orientation budgétaire a permis d'exposer au Conseil municipal le contexte financier dans lequel la commune évoluera en 2020.

Il a également été l'occasion de rappeler les efforts d'ores et déjà réalisés pour maintenir une gestion financière saine et garder le cap que s'est fixé la majorité depuis 2014, en maintenant en 2020 des axes stratégiques forts :

➤ **Contenir l'évolution des charges de fonctionnement**

Le cadrage budgétaire de l'exercice 2020 a été conçu avec l'objectif d'une progression nulle des dépenses de gestion courante, au regard du budget primitif 2019, voire par rapport au compte administratif 2019. Cette tendance doit particulièrement être respectée au regard des dépenses effectuées en 2019 sur les chapitres 011 (charges générales) et 012 (masse salariale), principaux postes de dépenses.

➤ **Maitriser l'évolution de la masse salariale**

Les sommes correspondantes à la masse salariale constituent près de 68% des dépenses réelles de fonctionnement, soit un ratio important. La maîtrise des dépenses de personnel reste une nécessité et demande un effort constant.

➤ **Maitriser la dette communale** avec une dette par habitant de 493,67 € en 2019 nettement inférieure à la moyenne de la strate (valeur de la strate 1 036 €/habitant en 2018). Une opération de refinancement de la dette existante est en cours de réalisation. Cette opération concerne un volume d'emprunts de près de 10 millions d'euros (4 millions en 2019 déjà négociés et environ 6 millions d'euros en 2020 à renégocier). Elle s'inscrit pleinement dans la recherche systématique de ressources nouvelles. En parallèle, aucun emprunt n'est à prévoir en 2020.

➤ **Etablir un programme d'investissement 2020 adapté aux besoins des habitants et aux enjeux sociétaux de la commune.**

La commune assurera comme chaque année les moyens financiers pour la sauvegarde de son patrimoine communal à travers, entre autres, sa mise en accessibilité et en sécurité.

Les propositions budgétaires pour 2020 sont donc préparées dans la même démarche qualitative et de dialogue de gestion opérés en 2019.

I. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Ce Budget Primitif reprend dans sa section d'investissement :

- Les restes à réaliser 2019, à savoir :
 - En dépenses = 15 047 845,37 €
 - En recettes = 11 589 028,01 €
- Le solde d'exécution 2019 est de 3 458 817,36 €.

1) LES RECETTES D'INVESTISSEMENTS

Les recettes d'Investissement se répartissent pour 2020 en trois catégories :

Les ressources internes :

- L'amortissement à hauteur de 550 000 €,
- L'auto-financement sera renforcé dès le début d'exercice, avec une perspective de 1 398 216,60 € pour abonder la section d'investissement

Les ressources propres d'origines externes :

- Le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) pour 750 000 €,
- La Taxe d'Aménagement pour 300 000 €,

Les subventions d'investissement :

- Le fonds de concours 2020 de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud participera au financement du solde du projet de la piscine (à hauteur de 250 000 € en 2020),
- Les subventions de la Région (631 253 €), du Département (398 608 €) et de l'Etat (788 470 €) allouées spécifiquement au titre du projet de rénovation/extension de notre piscine municipale viendront compléter l'équilibre de cette opération,
- Une subvention de la région Ile de France de 50 000 € et de la CAF de 60 606 € seront perçues en 2020 pour l'achèvement de l'aménagement du centre d'activités sociales Trait d'Union

Les recettes exceptionnelles liées à des cessions :

Aucune cession foncière n'est envisagée pour 2020.

Les emprunts :

Aucun emprunt n'est prévu en 2020.

Les recettes d'investissement permettront de solder les opérations de réalisation d'équipements en cours.

2) LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement se répartissent par grands secteurs de la manière suivante :

Les dotations aux services représentent :

- L'acquisition de matériel et de mobilier pour 171 171 € dont le détail est annexé.
- L'acquisition de matériel informatique et de logiciels, nécessaires à la poursuite de la modernisation des modes de travail de notre administration, pour un montant de 48 514 €.

Les améliorations du patrimoine concernent :

- Les travaux de bâtiments (458 300 €) comme chaque année,
- L'acquisition de véhicules indispensables aux services pour 57 000€
- Des travaux de voirie pour un montant de 817 000 €. Cela inclut notamment des travaux d'accessibilité (150 000 €) et d'aménagements divers.
- Les travaux d'éclairage public pour 125 000 €.
- Les travaux d'espaces verts, pour 73 000 €, consacrés à l'acquisition de végétaux et de terre pour les plantations.

Le remboursement de la dette en capital pour 1 100 000 € :

En 2020, le remboursement sera de l'ordre de 1 100 000 €, en nette diminution par rapport à 2019 (1 210 000 €). La Commune demeure donc sur une tendance en amélioration, qui s'est accentuée grâce au refinancement de la dette.

Une dépense nouvelle : l'attribution de compensation à l'agglomération Grand Paris Sud

La commune n'est désormais plus bénéficiaire de cette attribution mais devient redevable de cette compensation à l'agglomération, en raison d'un transfert des éclairages publics, pour un montant de 249 005 €.

Le budget d'investissement s'élève donc au total à 19 078 391,57 € en 2020.

II. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1) LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les contributions directes :

Comme en 2019, les taux d'imposition seront votés à taux constants

Dès que les bases estimées par les services fiscaux pour 2020 nous seront notifiées, nous pourrons si nécessaire revoir le produit des recettes escomptées, au cours d'une prochaine décision modificative.

Il convient également de rappeler que le produit voté n'est que rarement un produit assuré.

La loi de finances 2020 a fixé le coefficient d'augmentation des valeurs locatives cadastrales à 0,9 % pour 2020.

Le produit de la Taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) est évalué pour 2020 à 180 000 €. Dès 2021, Cette compétence

devrait revenir à la communauté d'agglomération Grand Paris Sud et la taxe ne sera plus perçue par la commune.

Les concours financiers de l'Etat et des autres établissements publics :

Les dotations attendues de l'Etat et des autres collectivités territoriales ne sont pas encore définitivement connues, mais Finance Active, prestataire conseillant la commune sur les perspectives financières, peut nous en donner une première estimation précise. Les résultats sont naturellement à prendre avec précaution mais permettent d'indiquer les évolutions suivantes :

La Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) est prévue pour 719 000 € contre 705 316 € en 2019.

Concernant la Dotation Nationale de Péréquation (DNP), le montant estimé est de 105 000 €, contre un montant réalisé de 116 834 € sur l'année écoulée.

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) poursuit son recul observé depuis plusieurs années, passant de 3 153 889 € en 2019 à une prévision de 3 090 000 € pour 2020, soit une baisse de - 2,03 %.

Le Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)

La commune restant encore bénéficiaire du FPIC, le montant prévu pour 2020 est de 429 000 €, en légère augmentation par rapport à 2019 (384 347 €). Ce dispositif est cependant amené à disparaître de manière progressive à l'horizon 2023.

Les autres recettes :

Le produit escompté des **droits de mutation** est prévu en 2020 à hauteur de 986 000 €, estimation au vu du réalisé 2019 (986 008,57 €).

Une autre part importante des ressources communales est constituée du produit des services.

L'estimation correspondante reste particulièrement mesurée car plusieurs inconnues subsistent (effectifs, moyenne des quotients) et certains services font face à des situations parfois plus fragiles (établissements de la petite enfance ou le nombre d'heure dans les contrats diminue tendanciuellement) ou difficilement anticipables en terme de recettes et de fréquentation (restauration), dans un contexte socio-économique toujours très délicat.

En matière de recettes liées à la gestion des ressources humaines, au vu du réalisé 2019 égal à 595 456,44 € uniquement pour les remboursements SOFAXIS, il est proposé une enveloppe de 601 900 €.

Ce budget Primitif 2020 reprend les résultats du Compte Administratif 2019, et notamment l'excédent de clôture de la section de fonctionnement, soit 1 828 265,34 €.

Ainsi, le budget de fonctionnement s'élève à 27 442 186,34 € en 2020.

2) LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les charges de personnels

Concernant les frais de personnel, le Budget Primitif est construit sur l'hypothèse d'une baisse de la masse salariale, et sont estimés à 17 585 414 € comprenant :

- Le Glissement Vieillessement Technicité (GVT), les promotions et les avancements de grade,
- Les reclassements statutaires des catégories A, B et C.
- La prise en compte des évolutions générales liées aux différentes contributions (maladie, accident du travail, centre de gestion)
- Augmentation des dépenses pour la médecine du travail en raison d'une pénurie de médecins au Centre de gestion qui contraint la commune à faire appel une médecine du travail privée

Les charges à caractère général

Toutes les composantes du budget ont été étudiées pour dégager un maximum d'économies possibles tout en maintenant les conditions permettant d'assurer un service public de qualité. Dans cette optique, toutes les demandes des services ont pu être globalement satisfaites

Les autres charges de gestions courantes

Les enveloppes des associations sont reconduites au vu des montants des subventions versées en 2019.

La subvention du CCAS passe de 404 165 € à 430 835,44 €. Le BP reprend le résultat excédentaire de 2019 d'un montant de 27 726,56 €.

La subvention d'équilibre au Service d'Aide à Domicile passe de 152 981 € à 118 004,30 €. Le BP reprend également le résultat excédentaire de 2019 d'un montant de 72 318,70 €.

La ligne « dépenses imprévues » est également provisionnée, d'un montant de 50 000 € pour parer à toutes les éventualités sur 2020.

En conclusion, par l'effet cumulé de la reprise de l'excédent 2019 et des prévisions rigoureuses des services, ce Budget Primitif est équilibré et permettra de continuer la mise en œuvre des projets communaux.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Maire
Guy GEOFFROY

Signé